

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PARC LES POUSSINS

La SARL JAM, au capital de 8.000 euros, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 384354403, est propriétaire et exploitante d'un espace de loisirs et d'attractions à vocation familiale, sis 1 Avenue Mathias Delobel (59800) LILLE, dénommé « Le PARC LES POUSSINS ».

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le Client et le PARC LES POUSSINS à l'occasion de la réservation ou de la vente de titres d'accès aux espaces de loisirs du PARC LES POUSSINS, et de l'exécution des prestations associées telles que proposées sur le site internet, brochure ou sur les divers supports d'information.

Il est entendu que le PARC LES POUSSINS est le seul interlocuteur du Client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes. Il est précisé que la responsabilité du PARC LES POUSSINS ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations engendrées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La réservation ou la commande de billetterie impliquent l'acceptation des conditions générales et particulières du PARC LES POUSSINS, qui sont portées à la connaissance du Client sur le site : **www.lespoussins.fr** en vigueur au jour de ladite réservation ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires.

Il est expressément précisé que les informations figurant sur les supports de communication du PARC LES POUSSINS peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, qui sont portées à la connaissance du Client, préalablement à la confirmation de la réservation, à l'exception de celles relatives aux animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Les présentes conditions ont pour objet de porter à la connaissance du Client le contenu des prestations proposées et notamment, le prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulation et de modification du contrat.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotions sur certains produits ou pendant certaines périodes de l'année, promotions pour lesquelles les conditions particulières de vente sont précisées dans la brochure ou sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

I. CONDITIONS COMMUNES APPLICABLES A LA RESERVATION ET A L'ACHAT DE BILLETTERIE

CAPACITE :

Tout client du PARC LES POUSSINS reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions générales de vente présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Tout client du PARC LES POUSSINS reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente avant d'avoir passé sa commande.

Tout client du PARC LES POUSSINS reconnaît avoir pris connaissance, avant d'y pénétrer, du règlement intérieur et des conditions de sécurité inhérentes au parc et aux activités.

Dès lors, la prise de commande ou l'achat de billetterie entraîne son entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente du PARC LES POUSSINS et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

I.1. Tarification

Les prix visés aux présentes sont exprimés en euros et établis sur la base des taxes en vigueur à la date de passation de la commande. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment par le PARC LES POUSSINS.

Le PARC LES POUSSINS accepte les chèques bancaires, les espèces et la Carte Bleue pour un montant supérieur à 20 €. Les espèces ne sont acceptées que pour les paiements effectués sur place.

Les prix comprennent le droit d'accès aux espaces de loisirs du PARC LES POUSSINS, ensemble des attractions et manèges. Certaines attractions nécessiteront un plus grand nombre de jetons afin d'y accéder. Les prix visés ne comprennent pas les repas ou toute autre dépense à caractère personnel.

I.1.1. Billetterie individuelle non datée

Tout achat inférieur à 20 jetons se fait exclusivement aux caisses du PARC LES POUSSINS.

Les billets ou jetons individuels non datés sont valables pendant toute la saison en cours d'achat et au plus tard jusqu'au terme du contrat de concession liant la ville de Lille et la SARL JAM, pour l'exploitation du PARC LES POUSSINS.

I.1.2. Billetterie non datée pour les groupes

Les tarifs billetterie non datée pour les groupes sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs du PARC LES POUSSINS, pour des groupes composés d'un minimum de 20 personnes payantes (adultes et enfants confondus). Ils sont utilisables individuellement.

I.2. Conditions de réservation de la Billetterie pour les groupes et comités d'entreprise

I.2.1. Conditions de réservations applicables à la billetterie pour les groupes

Possibilité de réservation du lundi au dimanche à partir de 10H30. « Sous réserve de disponibilité ».

Le règlement devra être effectué le jour même par chèque, espèce ou bon de réservation.

Pour réserver il suffit de remplir et de retourner le coupon disponible sur le site internet soit par mail à afabrice@parclespoussins.fr ou par courrier à PARC Les Poussins 1 Avenue Mathias Delobel 59800 Lille.

Pas de réajustement possible en caisse centrale, sans avoir reçu une demande écrite au moins deux heures avant la prestation.

Pour être validée, la réservation doit être confirmée par écrit, sous forme d'émission d'une facture, tenant lieu de contrat, par le Service Réservations du PARC LES POUSSINS ou toute autre personne physique ou morale désignée par le PARC LES POUSSINS pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte.

Toute réservation de groupe précise obligatoirement le nombre de visiteurs, les produits éventuellement combinés, et, le cas échéant, le nombre de couverts demandés selon les modalités exposées au titre II.1, ci-après.

Les réservations ne sont définitivement prises en compte par le PARC LES POUSSINS qu'après versement d'un acompte minimum de quarante pourcent (40%) du montant de la réservation. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite.

Pour tout envoi à l'avance de billets datés, un règlement de cent pourcent (100 %) du montant de la réservation est exigé; celui-ci doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de la visite. Les billets ou jetons commandés sont alors envoyés obligatoirement par courrier avec accusé de réception ou, sur demande, par Chronopost. Les frais d'envoi sont à la charge du Client, au tarif en vigueur au jour de l'envoi.

Ouverture des manèges : début des vacances scolaires de février à fin des vacances scolaires d'automne, les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires académie de Lille, de 14H à 19H00

Ouverture de la brasserie : de mars à fin des vacances scolaires d'automne, tous les jours à partir de 11H30 à 19h00.=

I.2.2. Conditions de réservations applicables à la billetterie pour les comités d'entreprise.

L'achat de billets ou jetons individuels non datés par les comités d'entreprise ne peut se faire qu'après une commande d'un minimum de 100 billets ou jetons par comités d'entreprise. Ils sont utilisables individuellement. Les tickets ou jetons ne sont ni échangeables ni remboursables.

Possibilité de réservation du lundi au dimanche à partir de 10H30. « Sous réserve de disponibilité ».

Ouverture des manèges : début des vacances scolaires de février à fin des vacances scolaires d'automne, les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires académie de Lille, de 14H à 19H00

Ouverture de la brasserie : de mars à fin des vacances scolaires d'automne, tous les jours à partir de 11H30 à 19h00.

Les conditions et modalités de réservation sont identiques à celles visées pour les groupes à l'article I. 2.1 ci-dessus.

Les règlements se feront à réception de facture.

I.3. – Modification ou Annulation

I.3.1. Modification du fait du Client

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, les modifications acceptées sont celles qui ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservations.

Les conditions de règlement sont celles applicables à la réservation éventuellement mise à jour.

Les acomptes d'ores et déjà versés au jour de l'acceptation par le PARC LES POUSSINS de la modification sont réputés acquis et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement que dans le cadre des dispositions ci-après, «Conditions d'annulation». Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le Service Réservations génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture établie par le Service Réservations.

I.3.2 – Conditions d'annulation relatives à la billetterie datée pour les groupes

- Annulation totale d'un groupe

Toute annulation totale d'un groupe doit être notifiée le plus tôt possible par écrit au Service Réservations et en tout état de cause avant la visite.

- Annulation partielle d'un groupe

Toute annulation doit être adressée au PARC LES POUSSINS par télécopie ou par lettre recommandée. La date de réception du fax ou du courrier sera la date retenue pour l'annulation. Le non-respect par le client de l'échéancier sera considéré par le PARC LES POUSSINS comme une annulation demandée par le client sans respect des conditions de formes précisées ci-dessus. Il sera donc conservé ou prélevé les indemnités d'annulation décrites ci-dessous.

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis pour la catégorie de billets datés commandés, le PARC LES POUSSINS facture les billets commandés par le Client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants. Ainsi, si le nombre de participants est réduit à moins de 20 personnes payantes, les billets sont facturés au Client au tarif public billetterie individuelle non datée.

I.4. Conditions d'annulation relative à la billetterie individuelle non datée

Les billets ou jetons individuels non datés ne sont ni échangeables ni remboursables.

Les billets ou jetons individuels non datés sont valables pendant toute la saison en cours d'achat et au plus tard jusqu'au terme du contrat de concession liant la ville de Lille et la SARL JAM, pour l'exploitation du PARC LES POUSSINS.

Ils ne peuvent, sous quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement.

I.5. Modalités de paiement

Les factures définitives sont exigibles dès leur date d'établissement.

En ce qui concerne la billetterie datée, non envoyée à l'avance au Client, le solde est payable immédiatement aux caisses du PARC LES POUSSINS le jour de la visite.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le Client au Service Réservations du PARC LES POUSSINS. La facture devra être soldée dans les 45 jours à compter de son émission, et, en tout état de cause, au plus tard au jour de la visite.

II. CONDITIONS PARTICULIERES DE RESERVATION DE RESTAURATION APPLICABLES AUX GROUPES

Les dispositions du titre I ci-dessus sont applicables mutatis mutandis aux présentes conditions particulières de réservation de restauration groupes, sous réserve des conditions suivantes.

Le restaurant est ouvert de mars à fin des vacances scolaires d'automne, tous les jours à partir de 11H30 à 19h00.

II.1 - Conditions de réservation

Outre les conditions de réservation précisées au titre I, les conditions de réservation de restauration sont précisées par les dispositions suivantes :

- La réservation de la restauration n'est admise que pour les groupes d'au moins 20 personnes (adultes et enfants confondus).
- L'heure de prise du repas est précisée par le PARC LES POUSSINS à partir de 11H30 de Mars à Novembre.
- le nombre de menus groupes doit, de préférence, être réservé en même temps que les entrées. La réservation est prise en compte à partir de la confirmation par le Service Réservation du PARC LES POUSSINS.
- Les conditions de règlement sont les mêmes que celles exposées au titre I.

II.2. - Menus et tarification

Tous les prix s'entendent en euros, taxes et service compris. Tarif pouvant évoluer selon taux de TVA en vigueur. Les menus et les tarifs qui s'y rapportent sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements.

III. DISPOSITIONS COMMUNES

III.1 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le montant des factures sera majoré, à titre de pénalité, aux taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard.

III.2 - Droits de propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, personnages, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Parc LES POUSSINS.

III.3 - Force majeure

La Direction du Parc LES POUSSINS se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémies, décisions émanant des autorités, etc. Dans une telle hypothèse, le Parc LES POUSSINS peut proposer une autre date de venue sur le site.

III.4 - Assurances

Le Parc LES POUSSINS est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de la Compagnie GENERALI, contrat numéro AA526615. Elle garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à la S.A.S. JAM en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses Clients ou tiers par suite de faute, erreur ou négligence constatées à l'occasion de son activité professionnelle de gestionnaire d'activités de loisirs au sens du Code du Tourisme.

III.5 – Responsabilité

Le Parc LES POUSSINS décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs du Parc LES POUSSINS. Le Parc LES POUSSINS apprécie seul les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc LES POUSSINS; il décide notamment de la fixation des jours et horaires d'ouverture du Parc LES POUSSINS et des différentes attractions qu'il propose, de l'établissement des programmes de maintenance, de réparation et de réhabilitation de tous les équipements dont Le Parc LES POUSSINS est propriétaire ou bénéficie d'un droit d'usage, ainsi que de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité, la présentation au public de ses attractions, de ses spectacles et des services aux visiteurs du Parc LES POUSSINS. En particulier, le Parc LES POUSSINS peut décider de fermer au public tout ou partie du Parc LES POUSSINS qu'il gère et suspendre tout ou partie des services proposés, tels que les services de restauration, pour toute la durée qu'il juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, restructuration de tout ou partie des équipements du Parc LES POUSSINS, à des intempéries, à l'ordre public, etc., sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le Client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

III.6 - Règlement intérieur

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du Parc LES POUSSINS affiché à l'entrée. Les services habilités sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des titres d'entrées.

III.7 – Réclamations

Les réclamations concernant la billetterie, la réservation, la restauration ou toutes autres opérations sont à envoyer au Parc LES POUSSINS –1 Avenue Mathias Delobel, 59 800 Lille.
Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation.

III.8 - Informatique et Libertés

En application de la Loi 78-17 dite Informatique et Libertés, les clients sont avertis que leur commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé.

III.9 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux LILLE.

